

Tillotts Pharma Transfers of Value in 2015 to French Healthcare Professionals and Healthcare Organisations

Transferts de valeur en 2015 de Tillotts Pharma à des professionnels du secteur de la santé et à des organisations du secteur de la santé en France

Date of publication: June 2016

Date de publication : juin 2016

Full Name Nom complet	Healthcare Professionals: City of Principal Practice Healthcare Organisations: city where registered Professionnels du secteur de la santé : ville du cabinet principal Organisations du secteur de la santé : ville d'inscription	Country of Principal Practice Pays du cabinet principal	Principal Practice Address Adresse du cabinet principal	Donations and Grants to Healthcare Organisations (Art. 3.01.1.a) Donations et subventions aux organisations du secteur de la santé (Art. 3.01.1.a)	Contribution to costs of Events (Art. 3.01.1.b & 3.01.2.a) Contributions aux frais relatifs à des manifestations (Art. 3.01.1.b & 3.01.2.a)			Fee for service and consultancy (Art. 3.01.1.c & 3.01.2.c) Honoraires pour services et consultation (Art. 3.01.1.c & 3.01.2.c)	
					Sponsorship agreements with Healthcare Organisations / third parties appointed by Healthcare Organisations to manage an Event Conventions de sponsoring avec des organisations du secteur de la santé/des tiers désignés par des organisations du secteur de la santé pour gérer une manifestation	Registration Fees Coûts d'inscription	Travel & Accommodation Frais de voyage et de séjour	Fees Honoraires	Related expenses agreed in the contract, including travel & accommodation relevant to the contract Frais afférents convenus dans le contrat, y compris frais de voyage et de séjour dans le cadre du contrat
(Art. 1.01)	(Art. 3)	(Schedule 1)	(Art. 3)						
(Art. 1.01)	(Art. 3)	(Schéma 1)	(Art. 3)						
INDIVIDUAL NAMED DISCLOSURE - one line per Healthcare Professional (i.e. all transfers of value during a year for an individual healthcare professional will be summed up: itemization should be available for the individual Recipient or public authorities' consultation only, as appropriate)									
PUBLICATION INDIVIDUELLE AVEC NOM - une ligne par professionnel du secteur de la santé (c.-à-d. que tous les transferts de valeurs lors d'une certaine année pour un professionnel individuel du secteur de la santé seront additionnés : le détail peut uniquement être consulté par le récipient individuel ou par les autorités publiques)									
OTHER, NOT INCLUDED ABOVE - where information cannot be disclosed on an individual basis for legal reasons									
AUTRE, NON INCLUS CI-DESSUS - lorsque, pour des raisons légales, des informations ne peuvent pas être rendues publiques sur une base individuelle									
Aggregate amount attributable to transfers of value to such Recipients								EUR 4'130	
Montant agrégé des transferts de valeur à de tels récipients									
Number of Recipients in aggregate disclosure								1	
Nombre de récipients en cas d'une publication agrégée									
% of the number of Recipients included in the aggregate disclosure in the total number of Recipients disclosed - Art. 3.02								100%	
% du nombre de récipients faisant partie de la publication agrégée comparé au nombre total de récipients publiés - Art. 3.02									

Healthcare Professionals
Professionnels du secteur de la santé

Healthcare Organisations Organisations du secteur de la santé	INDIVIDUAL NAMED DISCLOSURE - one line per Healthcare Organisation (i.e. all transfers of value during a year for an individual healthcare organisation will be summed up: itemization should be available for the individual Recipient or public authorities' consultation only, as appropriate)										
	PUBLICATION INDIVIDUELLE AVEC NOM - une ligne par organisation du secteur de la santé (c.-à-d. que tous les transferts de valeurs lors d'une certaine année pour une organisation individuelle du secteur de la santé seront additionnés : le détail peut uniquement être consulté par le récipient individuel ou par les autorités publiques)										
	OTHER, NOT INCLUDED ABOVE - where information cannot be disclosed on an individual basis for legal reasons										
	AUTRE, NON INCLUS CI-DESSUS - lorsque, pour des raisons légales, des informations ne peuvent pas être rendues publiques sur une base individuelle										
	Aggregate amount attributable to transfers of value to such Recipients										
	Montant agrégé des transferts de valeur à de tels récipients										
Number of Recipients in aggregate disclosure											
Nombre de récipients en cas d'une publication agrégée											
% of the number of Recipients included in the aggregate disclosure in the total number of Recipients disclosed - Art. 3.02											
% du nombre de récipients faisant partie de la publication agrégée comparé au nombre total de récipients publiés - Art. 3.02											
Research & Development Recherche & Développement	AGGREGATE DISCLOSURE										
	PUBLICATION AGRÉGÉE										
Transfers of Value re Research & Development as defined - Article 3.04 and Schedule 1 Transferts de valeur pour la Recherche & le Développement tels définis - Article 3.04 et Schéma 1										EUR 161'736	

English language version below

Notes méthodologiques

Publication par Tillotts Pharma des paiements à des professionnels du secteur de la santé et à des organisations du secteur de la santé en France en 2015

Le « Disclosure Code » de la Fédération Européenne des industries pharmaceutiques (EFPIA) ordonne la publication en 2016 de certains transferts de valeur de 2015 à des professionnels du secteur de la santé et à des organisations du secteur de la santé en Europe. Tillotts Pharma publie de tels transferts de valeur faits en 2015 à des professionnels du secteur de la santé et à des organisations du secteur de la santé en France sur le site web de Tillotts Pharma, www.tillotts.com, conformément au « Disclosure Code » de la EFPIA.

Les notes méthodologiques ci-dessous expliquent les données rendues publiques par Tillotts Pharma et la façon dont ces données ont été préparées, afin d'aider le lecteur à mieux comprendre.

TVA

La TVA ne fait pas partie des transferts de valeur devant être rendus publics.

Devise

Toutes les publications se font en Euro (€). Si le paiement original a été effectué dans une autre devise, le montant a été converti en euros au taux de change moyen pour 2015 publié par la Banque Centrale Européenne.

Publications consolidées du groupe de sociétés et paiements transfrontaliers

Les publications représentent les transferts de valeur consolidés faits par le groupe d'entreprises Tillotts Pharma conformément à la disposition du « Disclosure Code » de la EFPIA stipulant que les entités distinctes appartenant à la même multinationale (comme par exemple la société mère et la société affiliée) seront considérées comme une seule entreprise. En 2015, tous les transferts de valeur représentent des paiements faits par Tillotts Pharma AG.

Contrats pluriannuels

Si les données de publication comportent des contrats pluriannuels, la publication afférente à de tels contrats pluriannuels représente les services rendus et payés lors de l'année civile de 2015 dans le cadre de ces contrats.

Données incluses

Les données publiées par Tillotts Pharma répondent aux exigences du « Disclosure Code » de la EFPIA. Les données peuvent être catégorisées comme suit :

Paiement des consultants fournissant des services à Tillotts Pharma

Les données de publication comprennent les honoraires aux professionnels du secteur de la santé en France ayant fournis des services à Tillotts Pharma en 2015. Si un professionnel individuel du secteur de la santé n'a pas donné la permission pour la publication des transferts de valeur sur une base

individuelle, les transferts de valeur vers un tel professionnel du secteur de la santé sont rendus publics de façon agrégée.

Recherche & Développement

Les transferts de valeur dans le domaine de la Recherche & du Développement sont publiés de façon agrégée et comprennent les transferts de valeur aux professionnels du secteur de la santé et des organisations du secteur de la santé en France liés à un essai clinique (tel défini dans la Directive 2001/20/CE), tout comme les frais afférents à ces activités.

Methodological Notes

Disclosure by Tillotts Pharma of payments to French healthcare professionals and healthcare organisations in 2015

The European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations (EFPIA) Disclosure Code mandates the public disclosure in 2016 of certain transfers of value made during 2015 to European healthcare professionals and healthcare organisations. Tillotts Pharma is publishing such transfers of value made in 2015 to French healthcare professionals and French healthcare organisations on the website of Tillotts Pharma, www.tillotts.com, consistent with the EFPIA Disclosure Code.

The methodological notes below explain the data Tillotts Pharma have disclosed and how the data have been prepared, to assist the reader's understanding.

VAT

VAT is excluded from all disclosures of transfer of value.

Currency

All disclosures are made in Euros (€). Where the original payment was made in another currency, the sum was converted to Euros at 2015 annual average exchange rate published by the European Central Bank.

Consolidated Disclosures of the Corporate Group and Cross-border Payments

The disclosures represent the consolidated transfers of value made by the Tillotts Pharma corporate group in line with the EFPIA Disclosure Code's dictate that separate entities belonging to the same multinational company (which could be the parent company and subsidiary company) shall be deemed to constitute a single company. In 2015, all transfers of value represent payments made by Tillotts Pharma AG.

Multi-year contracts

Where multi-year contracts are included in the disclosure of transfer of value made by Tillotts Pharma in 2015, the disclosures related to these multi-year contracts represent the services rendered and the payments made in calendar year 2015 under such contracts.

Data included

The data disclosed by Tillotts Pharma is consistent with the requirements of the EFPIA Disclosure Code. The data can be categorised as follows:

Payment of consultants who provide services to Tillotts Pharma

Disclosed data includes the payment of honoraria to French healthcare professionals who provided services to Tillotts Pharma during 2015. Where permission to disclose transfers of value on an individual basis was not obtained from an individual health professional, the transfers of value made to such healthcare professional are disclosed in an aggregated fashion.

Research & Development

Research & Development transfers of value are disclosed in the aggregate and encompass transfers of value to French healthcare professionals and French healthcare organisations related to a clinical trial (as defined in Directive 2001/20/EC), as well as costs that are subsidiary to these activities.